

Ethique professionnelle _ Déontologie

Assurée par un duo avocat-conseil / militant associatif qui apportera les éléments illustratifs des situations de terrain, cette formation a pour objectif de permettre une réflexion partagée autour des éléments de droit relatifs à l'éthique professionnelle et la déontologie et des problématiques qui en relèvent.

Ainsi, les personnels pourront analyser les situations et adopter les bons réflexes.



MODALITES DE LA FORMATION

3h en présentiel ou
distanciel (visio)

Intervention d'un
avocat réseau ASL

Interactions avec
un collègue ASL

Etude de cas
concrets.



PUBLIC CIBLE

Enseignants,
Directeurs, Chefs
d'établissement,
CPE, AESH, AED,
personnels
médicaux.



COMPETENCES PROFESSIONNELLES VISÉES

Installer et
maintenir un
climat propice aux
apprentissages.

Utiliser un langage
clair et adapté aux
situations
éducatives
rencontrées.



OBJECTIFS & CONTENUS DE LA FORMATION

Apporter des connaissances précises du cadre juridique de nos métiers:

- Seront abordées de façon précise les modifications du texte de la loi du 13 juillet 1983 telles que prévues par la loi déontologie du 20 avril 2016.
- Seront abordés: La liberté d'opinion politique, syndicale, philosophique ou religieuse; le droit de grève, le droit syndical; le droit à la formation permanente; le droit de participation, le droit à la protection (voir protection fonctionnelle).
- Seront abordés les devoirs ou obligations professionnelles et morales; tels que le secret professionnel; la discrétion professionnelle, l'obligation d'impartialité; l'obligation de neutralité; l'information au public, tel que prévu à l'article 26 de la loi du 13 juillet 1983; le principe d'obéissance hiérarchique; l'obligation de réserve.

Permettre une réflexion partagée, propice à développer des comportements professionnels préventifs et lorsque les situations l'imposent, connaître les parcours judiciaires et les bons réflexes à adopter:

Les notions juridiques seront présentées à travers des cas concrets issus des dossiers traités par L'Autonome de Solidarité Laïque. Ce dispositif permet de développer des comportements professionnels préventifs par des mises en situation.

Mieux gérer les situations ressenties comme difficiles:

Peut-on répondre à un journaliste dans un cadre professionnel, hors des heures de service? L'engagement politique est-il compatible avec le devoir de neutralité? Peut-on s'exprimer librement sur un blog ?...



POUR EN SAVOIR PLUS

Equipe de pilotage :

ASL : L'Autonome de Solidarité Laïque _

Président Délégué selon département (07,26,38,73,74)

Coordinateur académique **François HENNARD**

Coordinatrice nationale **Irène DEJARDIN**

Julien ORVELIN _ Chargé d'Ingénierie de Formation E AFC
Julien.Orvelin@ac-grenoble.fr

Ressources:

Vous pouvez accéder aux Webséries de L'Autonome de Solidarité Laïque, choix de l'épisode selon thématique:

<https://www.autonome-solidarite.fr/web-series/>